



AUTRE

TELEPAC 2020 : toutes les aides de la politique agricole commune

Seul un agriculteur sur trois a effectué sa déclaration de surface agricole; les autres ont jusqu'au 15 juin pour le faire.

À mi-parcours de la campagne de télédéclaration 2020, près de 1 900 agriculteurs de Guadeloupe et de Saint-Martin ont effectué leur déclaration de surfaces et leurs demandes d'aides agricoles pour l'année 2020 sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr.

La campagne de télédéclaration des surfaces agricoles est ouverte depuis le 1er avril dernier et se terminera le 15 juin 2020 (sans pénalité de retard), compte tenu de la crise du Covid-19. Il ne reste plus qu'un mois aux agriculteurs pour télé-déclarer.

Pour les agriculteurs des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), la télédéclaration 2020 de la demande d'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) est ouverte.

Les agriculteurs qui souhaitent se faire accompagner dans leur démarche, sont invités à contacter **très rapidement leur structure d'appui par téléphone ou par mail** afin de vous assurer que cette démarche (qui nécessite de nombreuses pièces justificatives) soit réalisée dans les temps impartis.

La direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF Guadeloupe) rappelle que sans cette déclaration, aucune aide ne pourra leur être versée.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la DAAF Guadeloupe : <http://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/> ou contactez le Service de l'Économie Agricole au 0690 37 30 61.